

Séance du : 23 juin 2022

n° 20_2022

L'an deux mille vingt et deux, le 23 juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Monsieur Jean Lagoutte est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

ADROIT Sophie, ARDON Judith, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CASSAN Jean-Clément, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, SCHMIDT Alain, VELAND Raymond, ZANATTA Rémy

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

BEAUDONNET Maryline

DATCHARRY Didier

<p>En exercice : 63 Présents : 23</p>

Avaient donné pouvoir :

<p>Nombre de voix : 23</p>

Excusés :

BIGNON Christine, BOUSQUET Alexia, CAMPGUILHEM Sandrine, CESSÉS Evelyne, CORROIR Véronique, EXPERT Reine, GLEYSSES Lison, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MIR Virginie, VAUTHIER Marie-Hélène, VERCRUYSSÉ Sandrine,

BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAMINADE Christian, CLAVEL Thierry, DEMANGEOT François, GELI Bertrand, GUIRAUD Dominique, LAVIGNE Gérard, KONDRYSZYN Serge, MAZAS Christian, MENGAUD Marc, MERCIER Alain, METIFEU Marc, MONOD Pierre, PEDRERO Roger, POISSON Henri, RAMONDA Hervé, SERRANO Serge, VIDAL Pierre

Objet : Mandat au président de dépôt de la candidature Leader du PETR du Pays Lauragais

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

<p>REÇU EN PREFECTURE</p>

Le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE de la 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président rappelle que le Gal des Terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais est lauréat de 2 précédents programmes européens Leader.

Il précise que dans le cadre du futur programme européen LEADER 2023-2027, la Région Occitanie a lancé un appel à candidature en 2 temps :

- D'abord un appel à manifestation d'intérêt pour définir les périmètres des futurs programmes. Porteur du précédent programme 2014-2021 géré par le GAL des terroirs du Lauragais, le PETR du Pays Lauragais a déposé sa candidature le 26 avril et a été présélectionné en Commission Permanente de la Région du 3 juin.

- L'appel à candidature en tant que tel : elle sera à déposer d'ici fin octobre. Le lancement officiel de l'appel à candidature n'est toujours pas effectif à ce stade de rédaction de la présente note.

Monsieur le président précise que cette candidature définitive devra préciser la stratégie que le territoire souhaite porter et les actions qui en découlent que le territoire souhaite financer en mobilisant les fonds LEADER pour amplifier le financement public national (autofinancement public ou subvention).

Elle devra également :

- S'inscrire en cohérence avec le Pacte Vert Occitanie,
- être concentrée sur 3 ou 4 thématiques maximum,
- Répondre aux enjeux prioritaires pour les territoires ruraux de l'économie de proximité, des services de proximité, de l'attractivité, de la transition écologique et énergétique, de la lutte contre tous les freins à l'emploi.

Le Président du Gal des Terroirs du Lauragais , Monsieur Philippe Greffier, expose les grandes lignes de la proposition de candidature du PETR et notamment les axes stratégiques suivants, cohérents avec les autres contractualisations du PETR :

Bien vivre ensemble dans le Lauragais, territoire durable et attractif

-Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

- Développer l'offre de produits touristiques de pleine nature et sportifs, les projets innovants
- Soutenir la diversification de l'emploi local en favorisant les entreprises de l'ESS, l'innovation énergétique, écologique et sociale, notamment en termes d'économie circulaire, EnR, ...

-Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E.legalite.com

- Agir en faveur d'une mobilité alternative et durable (modes actifs et alternatifs, tiers lieux...)
 - Relocaliser l'alimentation, favoriser la transformation, la création de filières locales et les circuits courts de proximité
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
- Maintenir une offre de services (incluant PMS, crèches, médiathèques...) adaptée aux habitants et à l'accueil de nouvelles populations
 - Moderniser et structurer l'offre culturelle du territoire et développer l'Education Artistique et Culturelle. Connaître et valoriser le patrimoine et l'histoire du Lauragais.
- Axe transversal : Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives
- Développer les COOPERATIONS encourageant la complémentarité territoriale en matière d'économie, d'écologie et d'attractivité locales.
 - Animation du territoire, gestion et fonctionnement du GAL

**Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1°) d'AUTORISER Monsieur le Président du PETR, ou son représentant, à élaborer et déposer la candidature du GAL des terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais au nouveau programme Leader 2023-2027,
- 2°) de DONNER mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 23 juin 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais
Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél
Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2022

Application agréée E.legalite.com